

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Sarthe.

**De :**

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

**Date :** 29/04/2023 10:23

Monsieur le Préfet,

La Direction Départementale des Territoires de la Sarthe a publié un projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024. Je souhaite m'y opposer en déposant un **avis défavorable** en ce qu'il prévoit une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2023 et du 8 juin au 30 juin 2024.

En tant que simple citoyenne ,très inquiète par l'effondrement de la biodiversité en cours , je m'interroge sur le sort du blaireau en France. Protégé dans de nombreux pays il continue d'être chassé en France en utilisant des méthodes barbares pendant déjà de longues périodes de l'année .

Or le blaireau rend des services écosystémiques en enrichissant certains sols en nutriments , son urine étant une source constamment renouvelée d'azote pour le sol. Comme d'autres consommateurs de petits fruits, il en rejette les graines dans ses excréments , ce qui favorise leur dissémination et leur diversité génétique . Il augmente ainsi la biodiversité et à ce titre mérite un bien meilleur sort que celui qui lui est réservé

respectueusement

Patricia Séquier

Nîmes

le 29 mai 2023